

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, maire.

Présents : Xavier PHILIPPOT, David MAROLLEAU, Guy MOREAU, Danièle BELAUD, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, Didier BELAUD, Ludovic GERON, Gilles BERLAND, Sylvie MEUNIER, Dominique POUVREAU, Annie-France GARRY, Anthony METAY.

Excusées : Yves ROUSSEAU (pouvoir à Gilles BERLAND)
Jean-Pierre GOIN (pouvoir à Didier BELAUD)

Date de la convocation : vendredi 5 juillet 2024

Secrétaire de séance : Pierre LEGAL

Délibération 2024-07-01

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 13 juin 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin 2024 est accepté à l'unanimité.

Délibération 2024-07-02

Décision modificative N°3 – budget Commune

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de régulariser les transferts de crédits suivants pour le paiement du reliquat de l'aménagement du City Stade :

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Imputation	Opération	Ouvert	Réduit
Dépense investissement Ch 21 Article 2116	Cimetière (93)		1 204,24 €
Dépense investissement Ch 21 Article 2138	City Park (95)	+ 1 204,24 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les régularisations
- Donne pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2024-07-03

Décision modificative N°4 – budget Commune

- Ce point est supprimé de l'ordre du jour

Décision modificative N°4 – budget Commune

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de régulariser les transferts de crédits suivants pour l'acquisition du terrain de tennis :

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Imputation	Opération	Ouvert	Réduit
Dépense investissement Ch 21 Article 2116	Cimetière (93)		-1 €
Dépense investissement Ch 21 Article 2111		+ 1 €	

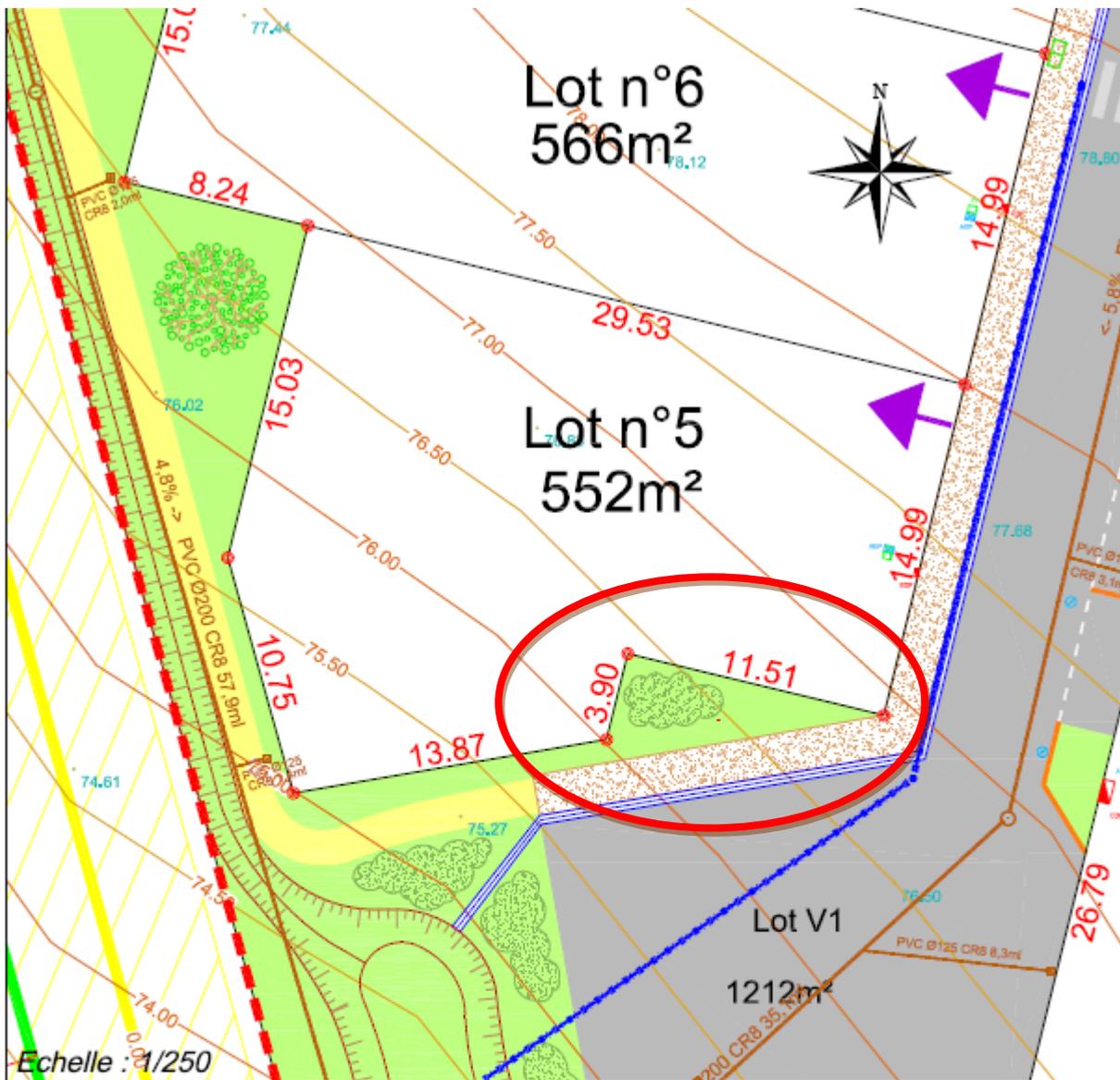
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les régularisations
- Donne pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Aménagement de la partie communale au 6 rue Andrée Bourseguin
– mise à disposition du domaine public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande suivante :

M. et Mme Jean-Louis Métay, propriétaires du Lot N°5 du Lotissement du Bocage, au N°6 rue Andrée Bourseguin demandent à la Commune l'autorisation d'aménager la partie communale jouxtant leur propriété (plan ci-joint).



LEGENDE

- ⊙ Borne
- Enrobés noirs sur chaussée
- Béton désactivé
- Engazonnement
- Stabilisé renforcé sur allée piétonne
- - - Périmètre du lotissement
- ➡ Accès Automobile Obligatoire
- Réseau EU (graviatre + branchements)
- ⊠ Emplacement des coffrets Elec, AEP, Télécom

Maître d'ouvrage:

Commune de VOUVANT
10 Place de l'Eglise
85120 VOUVANT

Maître d'oeuvre:

SELARL Damien Véronneau
Géomètre Expert
19 Boulevard du Chail
85200 FONTENAY LE COMTE

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise M. et Mme Jean-Louis Métay à réaliser un fleurissement et d'en assurer l'entretien sur la partie du domaine public représentant un triangle rectangle d'environ 23 m² attenant leur propriété.

Délibération 2024-07-06

Participation au voyage des membres du Conseil Municipal des enfants du 23 octobre 2024

Un voyage des membres du Conseil Municipal des enfants est organisé le 23 octobre 2024. Il a pour but principal la visite de l'Assemblée Nationale suivie d'une découverte de Paris. Les jeunes seront reçus et guidés par Pierre Henriët, député de la circonscription.

Le déplacement s'effectuera de Vouvant à Niort en véhicule individuel des accompagnateurs, de Niort à Paris en train puis à Paris en transport en commun.

Une sortie sur la Seine en bateau est envisagée.

La Commune souhaite prendre en charge :

- Les déplacements en véhicules individuels et le stationnement à Niort,
- Les billets de train aller-retour (jeunes et accompagnants)
- Les frais divers engendrés lors des visites à Paris (métro, bus, bateau etc.)

Les frais engendrés seront réglés par les accompagnateurs, lesquels, sur présentation d'un état solliciteront le remboursement.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de prendre en charge l'ensemble des frais décrits ci-dessus et accepte les modalités de règlement.
- donne pouvoir au maire de réaliser tous actes dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2024-07-07

Occupation du domaine public : M. Nicou

Monsieur Le Maire propose de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 2024-07-08

Prise de compétence coordination du réseau de lecture publique par la Communauté de Communes de Fontenay-Vendée et approbation de la modification des statuts

Monsieur Le Maire propose de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 2024-07-09

Autorisation de signer un devis d'un montant supérieur à 4 000 € HT concernant les travaux de restauration de l'angle du rempart Ouest

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil pour la signature d'un devis de travaux de réparation de l'angle du rempart Ouest.

L'entreprise GIBAUD a été sollicitée et a présenté le devis suivant :



MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE
RESTAURATION DU PATRIMOINE ANCIEN

COUVERTURE

117 rue du Moulin Fradet

85200 FONTENAY LE COMTE

Tel : 02 51 69 20 93 - Fax : 02 51 50 01 26

email : accueil@sasgibaud.fr

Siret : 347 558 959 00032

RM85 - APE 4399C

SAS au capital de 8000€

MAIRIE DE VOUVANT

10 place de l'Eglise

85120 VOUVANT

15 février 2024

DEVIS DESCRIPTIF ET ESTIMATIF

Devis N°	D240211SS		
Affaire suivie par	MEZERETTE Frédéric	Téléphone	02 51 69 20 93
Montant H.T.	6 226,10 €		
Valeur	février-24		
Délai d'exécution	<i>Sans objet particulier</i>		
Validité de l'offre	<i>3 mois sauf conditions particulières</i>		

A exécuter à	VENDEE 85120 VOUVANT 10 place de l'Eglise
--------------	---

Pour le compte de	MAIRIE DE VOUVANT	
à l'adresse suivante	10 place de l'Eglise	85120 VOUVANT

OPÉRATION CONCERNÉE	Restauration de l'angle du rempart Ouest
---------------------	--



Qualibat n° 2183

Contrat Assurance n° 141948101 souscrit auprès de la SARL AGERISK - MMA
77 rue de la République - 85200 FONTENAY LE COMTE

Page 1

Département :	VENDÉE	 Devis n° : D240211SS 2183 - Restauration de pierre de taille et maçonnerie du patrimoine
Commune :	85120 VOUVANT	
Edifice :	10 place de l'Eglise	
Opération :	Restauration de l'angle du rempart Ouest	
M.ouvrage :	MAIRIE DE VOUVANT	

N°	réf.	DESIGNATION	U.	Qts	P.U.	TOTAL
<u>RESTAURATION DE L'ANGLE DU REMPART OUEST</u>						
<u>Installation</u>						
1		Mise en place d'un échafaudage de travail tubulaire 40/49 à emboitement, compris plancher de travail. Amenée et mise en place, dépose du matériel et repli.	Ens	1,00	900,00	900,00
2		Plattelage de protection étanche horizontale sur l'échafaudage pour éviter toute chute de matériaux.	m ²	4,00	45,00	180,00
3		Filets de protection fixés sur les ossatures d'échafaudage	m ²	20,00	4,50	90,00
<u>Travaux de maçonnerie</u>						
4		Dépose en conservation de la maçonnerie de parapet	m ³	1,316	94,00	123,70
5		Dépose en conservation de la maçonnerie sous le parapet	m ³	3,040	140,00	425,60
<u>Travaux de réfection</u>						
6		Maçonnerie de moellons du rempart à une face alignée, hourdée au mortier de chaux	m ²	3,040	802,00	2 438,08
7		Maçonnerie de moellons pour la restitution du parapet à 2 faces alignées hourdées au mortier de chaux.	m ³	1,316	559,00	735,64
8		Refichage profond de la maçonnerie à l'arrière du mur au mortier de chaux.	m ²	8,000	35,00	280,00
9		Incorporation du coulis de chaux pour confortation	kgs	300,000	1,40	420,00

Département: VENDÉE				Devis n° : D240211SS		
Commune: 85120 VOUVANT				 2183 - Restauration de pierre de taille et maçonnerie du patrimoine		
Edifice: 10 place de l'Eglise						
Opération: Restauration de l'angle du rempart Ouest						
M.ouvrage: MAIRIE DE VOUVANT						
N°	réf.	DESIGNATION	U.	Qts	P.U.	TOTAL
10		Rejointoiement sur parement de moellons restaurés	m ²	13,600	46,55	633,08
		Enlèvement des gravois et mise en décharge réglementaire compris dans les prix unitaires.				
MONTANT H.T. DU DEVIS						6 226,10
T.V.A. 20 %						1 245,22
MONTANT T.T.C. DU DEVIS						7 471,32

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un taux de TVA à 10% ! soit **6 848,71 €**

Vous devez, au préalable, soumettre votre projet à votre Centre d'Impôts afin de connaître le taux de TVA à appliquer.

Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre,

toute variation ultérieure de ces taux de TVA imposés par la loi sera répercutée sur ces prix*

Frédéric MEZERETTE

Le Client

ENTREPRISE GIBAUD

117, rue du Moulin Fradet
 85200 FONTENAY-LE-COMTE
 SAS : capital de 8 000 € - N° SIRET : 347 558 959 000.
 N° TVA / fr27347558959 - APE : 4399 C
 Tél. : 02 51 69 20 93
 accueil@sasgibaud.fr

Monsieur Le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le devis de l'entreprise Gibaud.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le devis d'un montant de 6 226,10 € HT (7 471,32 € TTC)
- mandate Le Maire ou son représentant pour la signature de tous documents se rapportant à cette opération et pour solliciter toutes subventions se rapportant à cette opération.

Délibération 2024-07-10

Mise à disposition du domaine public – lotissement du Bocage

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Délibération 2024-07-11

Spectacle musical et balades contées

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Christophe BRONDY à présenter son spectacle de balades contées familiales en partenariat avec l'Office du Tourisme à Vouvant à des dates à définir dans le courant du mois d'août 2024.

Il utilisera une fraction de la Place du Bail enherbée proche de la Tour Mélusine et aura la faculté de se brancher sur le réseau électrique communal proche.

L'ensemble des éléments (dates, lieu, documents à fournir...) sera consigné dans une convention tripartite (Commune, Office de tourisme, M. Brondy).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer toute convention et plus largement faire le nécessaire.

Questions diverses :

Ont été abordés :

- Démonstration de combat médiéval le 27 juillet.
- Spectacle musical chevaliers le 17 août.
- Kayak
- Demande de l'association Uma Kata
- Demande de participation aux voyages des enfants du collège Saint-Joseph de la Châtaigneraie
- Demande d'installation d'une caravane sur le domaine public
- Situation de l'école à la rentrée 2024-2025
- Location du standard téléphonique de la mairie
- Epicerie

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance

Pierre LEGAL

Le maire

Xavier PHILIPPOT